

DEL2024\_05\_095

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 29  
Votants : 35



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LABELLISATION ENTRE L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANCAISE ET LA VILLE DE MONTFERMEIL**

#### ***Sur proposition de Maria DA SILVA.***

L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) a initié la création du label APIcité® dédié aux communes. Ce label a pour objectif de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles et des pollinisateurs sauvages, en accordant la reconnaissance par l'UNAF de la qualité de la politique publique conduite dans ce domaine

Ce label comporte plusieurs niveaux correspondant à l'implication de la commune dans cette démarche, constatée en fonction de critères déterminés par le règlement du label. Le label est ainsi gradué d'une à trois abeilles.

La ville de Montfermeil est adhérente à l'UNAF depuis plusieurs années.

A ce titre elle bénéficie du label deux abeilles – démarche remarquable.

Les conventions de labellisation proposées ont une durée de deux année et la dernière s'achevait en 2023.

Il est proposé de reconduire l'adhésion de la ville de Montfermeil à l'UNAF pour les années 2024 et 2025.

Le Conseil Municipal,

DEL2024\_05\_095

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la politique environnementale mise en œuvre par la ville de Montfermeil et son implication pour la protection des abeilles et des pollinisateurs sauvages,

Vu l'intérêt pour la ville de Montfermeil de poursuivre son adhésion auprès de l'UNAF qui a pour vocation notamment d'œuvrer à la préservation du cheptel apicole français, au développement de l'apiculture et à la défense des apiculteurs, et de maintenir son niveau de labellisation .

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la poursuite de l'adhésion à l'UNAF

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver la convention de labellisation entre l'UNAF dont le siège social est situé 5 bis rue Fays – 94160 Saint-Mandé, et la Ville de Montfermeil, pour une durée de deux ans. La présente convention prendra fin le 31 décembre 2025.
2. D'accorder le versement de la cotisation annuelle de labellisation qui s'élève à 1 500€ (l'opération réalisée par l'UNAF n'est pas assujettie à la TVA), conformément à l'échéancier suivant et sur présentation d'une facture conforme :
  - 1 500 € net de taxes en 2024.
  - 1 500 € net de taxes en 2025
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
4. De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice de la Ville.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**35 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Naft SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 29/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 29/05/2024

Montfermeil, le 29/05/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

